REÇU EN PREFECTURE 1e 18/04/2024 Application agréée E-legalite.com 70_DE-02B-200033827-20240410-1124-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 10 AVRIL 2024

Nombre de membres				
en exercice	38			
présents	20			
absents ayant donné pouvoir ou				
procuration	10			
Absents	8			
Votants	30			
Pour	30			
Contre	0			
Abstention	0			
Date de la convocation				
28 mars 2024				
Date d'affichage				
11 avril 2024				

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

<u>Présents</u>: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

<u>Suppléés</u>: François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noel GUIDICI par Guillaume SANTONI.

<u>Absents ayants donné pouvoir</u>: Ange PIERI à Guillaume SANTONI, Marie MONTI FOUILLERON à Angèle MANFREDI, Jacques BARTOLI à Marion PAOLINI, Jean Jacques FRATICELLI à Sébastien GUDICELLI, André

ROCCHI à Christian PAOLI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Marlène GIUDICELLI à Georges MORACCHINI, Philippe SUSINI à Marie Toussainte SISTI.

<u>Absents</u>: Francis GIUDICI, Marie Félicia CRISTOFARI, Xavier LUCIANI, Don Marc ALBERTINI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARRI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

<u>Délibération n°1124 Objet</u> : Compte administratif Budget Office du Tourisme Intercommunal 2023

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2023 approuvant le Budget primitif de l'OTi 2023,

Le président quitte la salle, la délibération est mise au vote

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte et vote le Compte Administratif de l'OTi 2023 arrêté comme suit :

		Investissement En €	Fonctionnement En €	Total cumulé En €
RECETTES	Titre émis	21 119,78	200 960,96	
DEPENSES	Mandat émis	11 290,03	234 979,11	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	Excédent	9 829,75		
	Déficit		34 018,15	24 188,40
REPORT DE L'EXERCICE 2022	Excédent		18 664,52	3 044,74
	Déficit	15 619,78		
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit	5 790,03	15 353,63	21 143,66

Extrait conforme au registre des délibérations de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI